



DÉCLARATION AU NOM DU CANADA, DE L'AUSTRALIE ET DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE (CANZ) LORS DE LA 108^e SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF

POINT 6(F) DE L'ORDRE DU JOUR : CONTRER LA MENACE QUE POSE L'EMPLOI D'ARMES CHIMIQUES

Merci, Monsieur le Président. Je m'exprime aujourd'hui au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Monsieur le Président, le mois dernier a marqué le triste anniversaire des trois ans de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie. Depuis le début de la guerre, la Russie a fait preuve d'un mépris de plus en plus flagrant à l'égard des obligations internationales qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques.

Nous réitérons notre vive inquiétude concernant les signalements crédibles et répétés faisant état de l'utilisation, par la Russie, d'agents antiémétiques sur le champ de bataille.

Les rapports de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) portant sur deux visites d'assistance technique en Ukraine ont confirmé que des grenades contenant l'agent antiémétique CS ont été utilisées en Ukraine en septembre et en octobre 2024. Leur présence devrait tous nous alarmer. Il s'agit d'une violation flagrante de l'article I de la Convention, qui interdit l'utilisation d'agents antiémétiques en tant que moyens de guerre.

Monsieur le Président, nous condamnons également l'utilisation présumée de chloropicrine, un agent suffocant. Nous demandons à nouveau à la Russie de répondre de manière crédible aux demandes présentées au titre de l'article IX de la Convention. À ce jour, la Russie n'a pas répondu à ces demandes. N'oublions pas que la Russie a utilisé des agents chimiques dans les tentatives d'assassinat de Sergueï Skripal au Royaume-Uni, et d'Alexeï Navalny. Les questions demeurent sans réponse, tandis que le gouvernement russe continue de diffuser de la désinformation et de miner la confiance dans la crédibilité de l'OIAC. La Russie a choisi de ne pas utiliser les procédures rigoureuses prévues par la Convention. Au contraire, elle n'a pas cessé de bloquer toute coopération concrète avec l'OIAC en vue d'enquêter sur les cas d'utilisation d'armes chimiques signalés dans le passé.

Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande offrent leur soutien complet au Secrétariat technique, qui surveille les allégations et y répond. Nous saluons le travail important et impartial qu'il accomplit pour fournir une assistance technique à l'Ukraine, et pour rendre compte de ses constatations et les consigner afin que tous les États parties puissent en prendre connaissance.

Monsieur le Président, les deux rapports de l'OIAC confirment que l'utilisation interdite d'armes chimiques a lieu en ce moment même en Ukraine. Cette situation devrait nous inciter, en tant qu'États parties, à nous lever et à exprimer notre condamnation. Nous ne pouvons pas accepter une normalisation de l'utilisation des armes chimiques. Compte tenu de tous les défis auxquels nous sommes actuellement confrontés, il est plus important que jamais de se concentrer sur les plus grandes menaces qui pèsent sur nous, et sur l'objectif principal de la Convention sur les armes chimiques. Les actions de la Russie constituent une menace pour l'Ukraine, une menace pour l'OIAC, et une menace pour nous tous.

Merci, Monsieur le Président.